MET Anglais CHARTE ELEVES

Pour faire partie du MET Anglais, il te faudra :

- o Être motivé par l'anglais et le montrer en classe.
- o Être capable de maintenir, tout au long de l'année un niveau satisfaisant en anglais.
- o Participer activement en anglais LV1 et en MET.
- Être capable d'assumer deux heures supplémentaires hebdomadaires, tout au long de l'année.
- Être suffisamment autonome et assumer le travail demandé à la maison. Ce travail personnel est nécessaire pour préparer les examens dans de bonnes conditions.
- o Avoir une attitude irréprochable en anglais.
- Obtenir le « maintien en section MET» par l'accord de tes professeurs d'anglais, à chaque conseil de classe.

CANDIDATURE pour l'entrée en 5ème :

- Courant du troisième trimestre de 6^{ème}, tu rédiges une lettre de motivation contenant une partie en anglais.
- Cette lettre est à remettre à ton professeur d'anglais, qui, après avoir validé ton niveau et ton comportement, la remettra à la direction.
- La direction examinera alors ta demande et se prononcera sur ton autonomie et ta capacité à assumer ces deux heures supplémentaires sans te mettre en difficulté dans les autres matières.

CANDIDATURE pour l'entrée en 4ème ou 3ème :

- Il faut en faire la demande écrite à ton professeur d'anglais (à défaut à la direction si tu viens d'un autre établissement). Si ton niveau et ton attitude le permettent, tu auras une période d'essai d'un mois. A l'issue de ce mois d'essai, les professeurs feront le bilan de ton travail et de ton investissement et se prononceront sur ton maintien dans la section.

MAINTIEN en section **MET ANGLAIS**:

Ton maintien dans la section n'est pas automatique. Il te faut pour cela, avoir un bon comportement, une assiduité dans le travail et une implication constante à l'oral. Si ce n'est pas le cas, le professeur de MET contactera ta famille et tu auras un mois maximum pour redresser la barre.

Le cas échéant, tu ne pourras plus prétendre à faire partie de cette option. Un élève exclu ne peut pas réintégrer le dispositif MET de toute l'année scolaire.

Par ailleurs, une sortie du MET est possible sur demande de l'élève et de sa famille, par une demande motivée de l'élève et accord de sa famille : une sortie de MET est possible à tout moment sous forme de lettre écrite adressée à la direction, après en avoir discuté avec les professeurs concernés.